

## LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉDITION « LES JOURNÉES MGC »

### Les Journées MGC, c'est quoi ?

Le 4 juin dernier, la mutuelle MGC a lancé la première édition de son nouveau format «Les Journées MGC». Elle propose à ses courtiers partenaires de participer à une réunion d'informations sur un sujet d'actualité suivie d'un moment de convivialité !

### Retour en images sur la première édition du 4 et 5 juin 2019

Merci à tous les participants et à Emmanuel BUREL, animateur de la réunion d'informations sur le thème de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) !



© Emmanuel BUREL

### Interview d'Emmanuel BUREL, animateur de la première réunion d'informations sur la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA)

La mutuelle MGC a profité de cette première édition pour en savoir plus sur l'activité de son intervenant et son positionnement vis-à-vis de la DDA.

#### Emmanuel BUREL, pouvez-vous nous parler de votre Cabinet ACFA-PREMIUM et de vos principaux domaines d'expertise ?

*ACFA-PREMIUM est un cabinet indépendant spécialisé dans la mise en conformité et le développement personnel. Nous sommes assis sur une expérience personnelle de plus de 20 ans dans la banque-assurances. Nos principaux domaines d'intervention sont l'aide à la mise en conformité selon les recommandations de l'ACPR mais aussi de la CNIL (RGPD) et la formation sur les principes fondamentaux de l'assurance.*

#### Alors la DDA, contrainte supplémentaire ou réelle opportunité de développement ?

*La DDA ne se substitue pas à la loi sur l'intermédiation, elle vient compléter les textes existants et imposer de nouvelles exigences. Le fait de se conformer à cette réglementation, au-delà d'être obligatoire, est une réelle opportunité pour :*

- plus de transparence (gouvernance de produits, nature de la rémunération et présentation du distributeur),
- plus d'harmonisation car elle concerne tous les acteurs de la distribution au niveau européen,
- plus de professionnalisme grâce à la formation continue,
- plus de personnalisation (devoir de conseil renforcé et encadrement de la gestion des conflits d'intérêt).

*Le travail de mise en conformité est définitivement un avantage sur plusieurs aspects comme :*

- valoriser le cabinet,
- labelliser le cabinet,
- asseoir la confiance des clients.

#### Vous avez également des programmes de formation destinés aux courtiers et à leurs collaborateurs. Pouvez-vous nous présenter les différents thèmes ?

*ACFA-PREMIUM est organisme de formation référencé DATADOCK, donc reconnu par les organismes financeurs. Nous travaillons sur un projet de certification de notre structure et de nos programmes. Ces derniers sont exclusivement orientés vers les distributeurs d'assurances, les CGP....*

*Nous intervenons sur le terrain, au sein même des cabinets, pour le perfectionnement des acquis sur les thèmes suivants :*

- Formations commerciales
- Formation Managériale
- Formations réglementaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Emmanuel BUREL au 06 04 59 51 93.